
**Blocs-portes — Évaluation de la résistance à
l'effraction**

Doorsets — Assessment of burglar-proofness
iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/TR 10476:1990](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2df401ae-5fda-40f9-8b2c-f31f2cfc3afb/iso-tr-10476-1990)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2df401ae-5fda-40f9-8b2c-f31f2cfc3afb/iso-tr-10476-1990>



Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est normalement confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

La tâche principale des comités techniques de l'ISO est d'élaborer les Normes internationales. Exceptionnellement, un comité technique peut proposer la publication d'un rapport technique de l'un des types suivants:

- type 1: lorsque, en dépit de maints efforts au sein d'un comité technique, l'accord requis ne peut être réalisé en faveur de la publication d'une Norme internationale;
- type 2: lorsque le sujet en question est encore en cours de développement technique et requiert une plus grande expérience;
- type 3: lorsqu'un comité technique a réuni des données de nature différente de celles qui sont normalement publiées comme Normes internationales (ceci pouvant comprendre des informations sur l'état de la technique, par exemple).

La publication des rapports techniques dépend directement de l'acceptation du Conseil de l'ISO. Les rapports techniques des types 1 et 2 font l'objet d'un nouvel examen trois ans au plus tard après leur publication afin de décider éventuellement de leur transformation en Normes internationales. Les rapports techniques du type 3 ne doivent pas nécessairement être révisés avant que les données fournies ne soient plus jugées valables ou utiles.

L'ISO/TR 10476, rapport technique du type 2, a été élaboré par le comité technique ISO/TR 162, *Portes et fenêtres*.

L'annexe A du présent Rapport technique est donnée uniquement à titre d'information.

© ISO 1990

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Introduction

L'expérience ayant démontré la difficulté de normaliser les spécifications et les essais toujours reproductibles se rapportant au degré de résistance d'un bloc-porte à l'effraction, le groupe d'experts chargé de ce problème a estimé qu'un rapport technique devait être établi afin de fournir des informations sur l'état actuel du problème.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO/TR 10476:1990](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2df401ae-5fda-40f9-8b2c-f31f2cfc3afb/iso-tr-10476-1990)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2df401ae-5fda-40f9-8b2c-f31f2cfc3afb/iso-tr-10476-1990>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/TR 10476:1990

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2df401ae-5fda-40f9-8b2c-f31f2cfc3afb/iso-tr-10476-1990>

Blocs-portes — Évaluation de la résistance à l'effraction

1 Domaine d'application

Le présent Rapport technique a pour objet de donner des indications relatives aux principes à utiliser pour qualifier la résistance d'un bloc-porte aux tentatives d'effraction.

Il s'applique aux blocs-portes complets à un ou deux vantaux, tels qu'ils doivent être livrés sur le chantier pour y être posés dans les locaux d'habitation, et comprenant:

- le vantail (ou les vantaux);
- le cadre dormant (ou l'huissérie);
- l'huissérie et son système de liaison avec la cloison porteuse;
- la quincaillerie (système de fermeture, système de pivotement, etc.).

Cependant, un voleur très expérimenté et très bien outillé, ayant du temps et ne craignant pas le bruit, viendra à bout de n'importe quel bloc-porte.

Il est tout à fait possible d'imaginer de concevoir des types de blocs-portes ayant des performances de différents niveaux en fonction des risques à couvrir, pour lesquels les principes suivants sont recommandés:

- a) développer des méthodes d'essais mécaniques pour vérifier la résistance à l'effraction en fonction des risques à couvrir;
- b) utiliser l'intervention humaine avec outils, à défaut de pouvoir reproduire les attaques par des méthodes mécaniques reproductibles;
- c) remplacer les essais énoncés en b) par des essais mécaniques.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour le présent Rapport technique. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur le présent Rapport technique sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 8269 : 1985, *Blocs-portes — Essai de charge statique.*

ISO 8270 : 1985, *Blocs-portes — Essai de choc de corps mou et lourd.*

3 Principes de base

Il convient qu'un bloc-porte pouvant résister à l'effraction ne comporte pas de points faibles laissant au voleur des chances de pénétrer relativement facilement dans l'habitation: ce principe ne s'applique que dans la mesure où des précautions ont été prises pour empêcher toute possibilité d'entrée dans l'habitation en question.

4 Procédé de détermination de la résistance à l'effraction

Voir tableau 1. L'expérience a démontré qu'il est très difficile de fixer les niveaux de spécifications en ne tenant compte que des résultats obtenus à la suite d'une épreuve.

Ainsi, selon le type de porte, une flèche de 2 cm, obtenue par pression sur un angle, peut permettre d'ouvrir très facilement la porte à l'aide d'un outil, alors que pour un autre modèle, de conception très différente, une flèche de 20 cm ne permet l'effraction qu'au prix d'efforts extrêmes.

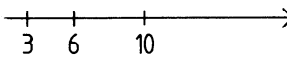
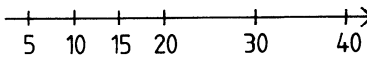
Il n'est donc pas possible de qualifier la résistance à l'effraction d'une porte sans lui faire subir l'ensemble des essais (avec ou sans interventions humaines) indiqués au tableau 1.

5 Appréciation technique du laboratoire

L'appréciation technique est établie sur un bloc-porte dont le descriptif est impérativement décrit, de même que les règles de montage.

Elle nécessite impérativement que les différents éléments, tels que la quincaillerie, soient d'une qualité assurée. Tout bloc-porte ne répondant pas exactement au descriptif ne peut plus se prévaloir du rapport d'essai.

Tableau 1

Moyens utilisés pour l'effraction ¹⁾	Moyens d'essai	Expression des résultats	Niveau de performance: exemple d'expression
1 Moyens sans outils poussée, coup d'épaule, coup de pied 2 Moyens avec outils a) Outils pied de biche, levier/barre de fer, jeux de cales et coins, marteau, tournevis, porte-foret, vilebrequin, scie, ciseau, pinces, hachette b) Autres outils ou procédés	Essais statiques dans l'ISO 8269 Essais dynamiques dans l'ISO 8270 Préférentiels : Essais mécaniques Non préférentiels : Essais par intervention humaine ²⁾ Pas de normalisation car non reproductibles ³⁾	Expression en : – temps – efforts – appareillage se substituant à l'outillage ou description de ce dernier si la substitution n'est pas possible	Critères: a) Efforts, en kilonewtons  b) Temps, en minutes  c) Description de l'appareillage (nom et nombre d'outils et principales caractéristiques)

1) En raison de l'évolution de la technique du malfaiteur, il y a lieu de recenser régulièrement les moyens utilisés afin d'adapter le mieux possible les moyens de qualification. Il serait souhaitable qu'une commission permanente se réunisse régulièrement (par exemple, tous les deux ans) pour examiner les rapports statistiques d'effraction pour que les produits nouveaux puissent répondre aux performances attendues.

2) L'intervention humaine (imagination, astuce, force et moyens utilisés) ne peut être définie que par des principes généraux, compte tenu des différences entre les être humains.

3) Les méthodes d'essai devraient simuler l'intervention qu'un (ou deux) homme(s) seul(s) peut(ent) réaliser avec un (ou plusieurs) outil(s) en combinant ou non des efforts statiques ou dynamiques (voir ISO 8269 et ISO 8270) et le temps de cette intervention.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2df401ae-5fda-40f9-8b2c-b31f2cf3afb/iso-tr-10476-1990>

6 Documentation technique

Chaque produit à essayer doit être accompagné de documentation technique comprenant:

- a) Un descriptif aussi précis que possible indiquant notamment:
 - la marque, le nom et l'adresse du constructeur;
 - le type de matériau;
 - les références d'identification; ¹⁾
 - les caractéristiques de l'huissierie (par exemple les particularités telles que feuillures, joints acoustiques ou mode de fixation dans la cloison porteuse);
 - les caractéristiques du vantail;
 - les caractéristiques de la quincaillerie;
 - les caractéristiques du blindage éventuel;

– les éléments ou ensembles titulaires de certificats de qualité doivent être mentionnés avec les références des certificats correspondants.

- b) Un ensemble de plans cotés et croquis montrant la composition du produit et les caractéristiques de montage de ses constituants.
- c) Les notices de montage fournies par les constructeurs de différents constituants et la notice de montage fournie avec le produit pour sa mise en place sur le chantier.
- d) Le nom du laboratoire qui a effectué les essais de résistance à l'effraction.
- e) La durée de validité du rapport d'essai délivré par le laboratoire, fixée par les règles nationales: ce rapport d'essai doit préciser la référence à la Norme internationale selon laquelle les essais ont été effectués, ainsi que la date de sa publication.

1) Pour permettre l'identification des modèles de blocs-portes essayés et mis sur le marché, chaque bloc-porte devrait comporter, de manière permanente pendant toute la durée de vie, des indications adéquates, notamment: la marque, le type et l'année de fabrication du produit. Elles doivent être lisibles, la porte étant ouverte.

Annexe A
(informative)

Bibliographie

ISO 1804 : 1972, *Portes — Terminologie.*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/TR 10476:1990](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2df401ae-5fda-40f9-8b2c-f31f2cfc3afb/iso-tr-10476-1990>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/TR 10476:1990](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2df401ae-5fda-40f9-8b2c-f31f2cfc3afb/iso-tr-10476-1990)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2df401ae-5fda-40f9-8b2c-f31f2cfc3afb/iso-tr-10476-1990>

CDU 69.028.1 : 539.4

Descripteurs : porte, huisserie, détermination, solidité, résistance à la rupture.

Prix basé sur 3 pages
